

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2025

Nbre de Conseillers :
en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

DELIB. N°20250404

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de M. Pascal BERT, Maire de VENDRANGES.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

PRÉSENTS : Pascal BERT, Fabrice BERTRAM, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN

ABSENTS :

EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean FROMENT

OBJET : AVIS SUR MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLUI

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la COPLER en date du 24/03/2025 contenant l'arrêté, la délibération prise en conseil communautaire et la notice explicative de la modification citée en objet.

La COPLER souhaite que le Conseil Municipal donne son avis sur cette modification, et ce dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier ; sans réponse de notre part, notre avis sera réputé favorable.

Après avoir présenté les différentes modifications à venir pour la Commune, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

A VENDRANGES, le 02/04/2025

Le Maire,

Pascal BERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203259-20250402-D20250404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Le Secrétaire de séance,

Jean FROMENT

